



Municipalité de **Ferme-Neuve**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 169-1

Avis public est présentement donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve qu'à une assemblée ordinaire tenue le 12 juillet 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 169-1 modifiant le règlement numéro 169 relatif à la tarification des services et activités de la municipalité de Ferme-Neuve et abrogeant le règlement numéro 103.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve, du lundi au jeudi entre 9 h et 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h.

Donné à Ferme-Neuve, ce 13^e jour du mois de juillet 2021.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Bernadette Ouellette**, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 13^e jour du mois de juillet 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 13^e jour du mois de juillet 2021.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière